

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 2014-049/PR/MB portant affectation d'une parcelle de terrain sis à Balbala Cheick Osman au Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation et mise à la disposition de l'O.V.D.

n° 2014-049/PR/MB

Ministère
MINISTÈRE DU BUDGET

Date de publication
27 janvier 2014

Numéro JO
n° 2 du 30/01/2014

Date du numéro
30 janvier 2014

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VU La Constitution du 15 septembre 1992

VU La Loi n°173/AN/91/2ème L du 10 octobre 1991 portant organisation du Domaine Privé

VU Le Décret n°2013-0044/PR en date du 31 mars 2013 portant nomination du Premier Ministre

VU Le Décret n°2013-0045/PR du 31 mai 2013 portant nomination des membres du Gouvernement

VU Le Décret n°2013-0058/PR du 14 avril 2013 fixant les attributions des Ministères

SUR Proposition du Ministre du Budget

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 21 Janvier 2014.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1er

Il est affecté au Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation et mise à la disposition de l'O.V.D une parcelle de terrain d'une superficie de 11 256 m2 sis à Balbala Cheikh Osman.

Article 2

Cette parcelle de terrain est destinée à l'implantation de la Base Technique n°3.

Article 3

Dans les vingt jours de la date du présent arrêté le Ministère du Budget par l'entremise du Directeur des Domaines fera remise de ladite parcelle au Directeur de l'O.V.D.

Article 4

Le présent Arrêté sera enregistré gratuitement.

Article 5

Le présent Arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

*Le Président de la République
chef du Gouvernement*

ISMAÏL OMAR GUELLEH